



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9

Arrêté à l'appui d'une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 50'000.-, munie de la clause d'urgence, pour procéder à des travaux d'assainissement sur la chaudière Müller du chauffage à distance

Le Conseil général de Lignières,
Vu le rapport du Conseil communal du 31 août 2020,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 20 juin 2014,
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu le règlement général de commune du 14 décembre 2017,
Vu le règlement communal sur les finances du 18 décembre 2014,
Entendu le rapport de la Commission financière et de gestion,
Sur proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier.- Un crédit d'engagement de CHF 50'000.- est accordé au Conseil communal pour procéder à des travaux d'assainissement sur la chaudière Müller du chauffage à distance.

Art. 2.- Le présent arrêté est muni de la clause d'urgence.

Art. 3.- L'urgence est motivée comme suit :

- a) La chaudière Müller ne pourra pas être remise en service si ces travaux d'assainissement ne sont pas entrepris. Celle-ci s'effectue généralement entre mi-septembre et fin septembre, en fonction des conditions météorologiques, dès que les abonnés recommencent à chauffer leur bâtiment.
- b) Si cette intervention n'est pas réalisée rapidement, il sera alors nécessaire de faire fonctionner en permanence la chaudière de secours à mazout pendant plus de 2 mois. Cela induirait également à courir le risque de ne plus avoir de chauffage si celle-ci devait tomber en panne.

Art. 4.- Cette dépense sera portée au compte des investissements et amortie, après déduction d'un prélèvement d'un montant de CHF 15'000.- au fonds de réserve du chauffage à distance (compte n° 2910600), au taux de 10%.

Art. 5.- Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Commune de Lignières

Arrêté à l'appui d'une demande de crédit d'engagement et budgétaire de CHF 50'000.-, munie de la clause d'urgence, pour procéder à des travaux d'assainissement sur la chaudière Müller du chauffage à distance

Art. 6.- Un crédit budgétaire de **CHF 50'000.-** est accordé au Conseil communal en 2020 sous la rubrique 87310.50900.00 pour la réalisation de ces travaux.

Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Art. 8.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera publié dans la Feuille officielle.

Lignières, le 17 septembre 2020

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Antoine Amstutz

Marcel Stauffer